PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la **séance ordinaire qui se tiendra le 18 octobre 2022** à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de Ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2022-0095 201, rue Académie, lot 4 514 085 du cadastre du Québec

Autoriser une marge avant de 4 mètres, alors qu'un minimum de 6 mètres est exigé dans la zone H-561.

DM2022-0100 Avenue Pierre-Dansereau, lot 6 472 439 du cadastre du Québec

Autoriser une superficie construite de 10.87 %, alors qu'un minimum de 20 % est exigé dans la zone I-918.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 21 septembre 2022.

Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe